gardiens de la paix, les scientifiques, les employés des postes, les inspecteurs de céréales, les négociateurs commerciaux et tant d'autres.

Si je vous les énumère ainsi, ce n'est pas seulement pour faire la liste des employés du gouvernement. C'est surtout pour illustrer la valeur réelle de toutes les tâches qu'il accomplissent. Les Canadiens bénéficient grandement du travail de ceux qui sont à leur service.

Les fonctionnaires savent depuis longtemps que, bien qu'ils ne deviendront jamais riches en travaillant au sein de la fonction publique, ils vont au moins s'y sentir plus en sécurité que dans certains autres secteurs. Je parle évidemment de la sécurité d'emploi.

Cette sécurité d'emploi pour nos employés tient principalement à la politique gouvernementale qui consiste à préserver, dans la mesure du possible, les emplois des Canadiens. Cette politique se réalise essentiellement, dans la fonction publique, grâce à la Directive sur le réaménagement des effectifs. En gros, cette directive prévoit qu'aucun employé ne doit être mis à pied en raison d'une réduction des effectifs, à moins qu'on lui ait fait une autre offre d'emploi raisonnable, qu'il soit mobile et disposé à se recycler, au besoin.

Le gouvernement précédent avait clairement exprimé son intention de mettre fin unilatéralement aux principes de sécurité d'emploi associés au réaménagement des effectifs. En fait, il disait aux employés touchés que ce n'était qu'une question de temps avant qu'on les mette à la porte. On parlait alors d'avis de renvoi, sans plus de manières.

Monsieur le Président, je suis sûr que vous vous rendez compte de l'effet qu'aurait cette attitude sur le moral des fonctionnaires et sur leur capacité d'assurer des services de qualité aux Canadiens. C'est pourquoi le gouvernement ne fera aucun changement sur le plan de la sécurité d'emploi dans le cadre du réaménagement des effectifs, à moins d'avoir obtenu l'accord des syndicats des fonctionnaires. Autrement dit, cette question est sujette à négociation. Ils peuvent souhaiter des changements, nous voulons peut—être aussi opérer des changements, mais nous n'agirons pas unilatéralement comme le gouvernement précédent s'était proposé de le faire.

La rationalisation de la fonction publique ne constitue pas un dogme pour ce gouvernement. Notre priorité est et demeurera le service de qualité à offrir aux Canadiens de la façon la plus efficiente possible. Il est bien évident que certains ministères seront réduits, mais d'autres pourraient prendre de l'expansion.

[Français]

Notre objectif sera donc d'aider les employés touchés par des compressions dans certains ministères à occuper un autre poste dans la fonction publique ou ailleurs. Des mesures précises vont dans ce sens.

[Traduction]

D'abord, nous continuerons à restreindre le recrutement à l'extérieur et à améliorer la gestion du processus de dotation prioritaire pour les employés dont les postes sont abolis.

Initiatives ministérielles

Deuxièmement, nous veillerons à ce que les ministères aient accès aux fonds supplémentaires requis pour la formation des employés touchés par le réaménagement des effectifs afin que ces derniers puissent occuper de nouveaux postes. Si les besoins en formation d'un ministère augmentent à cause de ce programme, le Conseil du Trésor puisera les montants voulus dans la réserve centrale pour les verser aux budgets ministériels.

J'aimerais maintenant parler des mesures proposées par le présent projet de loi et expliquer leur origine. Ces mesures représentent un amalgame réaliste de deux éléments. Premièrement, le budget reconnaît que pour s'attaquer au déficit, il est nécessaire de tirer des économies des fonds de fonctionnement des ministères en gelant les salaires.

Deuxièmement, il donne aux gestionnaires et aux employés de la fonction publique l'occasion de réaliser des économies en étant plus efficients, ce qui permettra de réduire la durée du gel salarial. Le projet de loi C-17 maintient, pour une période supplémentaire de deux ans, le gel de la rémunération des salariés de la fonction publique, mais aussi celle du gouverneur général, des lieutenants-gouverneurs, des juges nommés par le gouvernement fédéral, des députés et sénateurs et des membres des Forces canadiennes et de la GRC. Pourquoi imposons-nous un gel de la rémunération et une suspension des augmentations de traitement? Pourquoi prenons-nous ces mesures alors que le gel existant doit être en vigueur pendant encore un an? Les employés de la fonction publique veulent des réponses à ces questions et sont en droit de les recevoir.

• (1030)

Dans son discours sur le budget, le ministre des Finances a donné pour le gel l'explication la plus évidente et la plus impérieuse: le manque d'argent pour des augmentations. Le total des coûts des traitements s'élève à 18,5 milliards de dollars et représente donc une part très importante des dépenses fédérales.

Le gouvernement aurait préféré négocier plutôt que légiférer, mais je suis convaincu qu'il n'avait vraiment pas le choix. Comme d'autres, j'ai eu des consultations prébudgétaires avec les représentants syndicaux, qui m'ont dit très clairement n'avoir pas le moindre intérêt à négocier pour aboutir à des concessions. Je comprends ce point de vue.

Si nous avions attendu le budget de 1995, soit dans un an, plusieurs unités de négociation auraient déjà pu entamer le processus de négociation, voire même recourir à l'arbitrage. Pour éviter de fausser la base de ce processus, nous avons décidé, bien à regret, d'agir cette année au moyen de ce budget et de ce projet de loi.

Le projet de loi C-17 suspend aussi les augmentations de traitement. Comme on le sait, ces augmentations, qui sont automatiquement accordées aux employés à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience dans un nouvel emploi, sont courantes dans les secteurs public et privé. Nous avons décidé de les suspendre parce qu'elles permettaient à un grand nombre d'employés de la fonction publique de continuer à bénéficier d'augmentations de traitement, alors que le traitement de leurs collègues était gelé. Le gel de ces augmentations mettra tout le monde sur le même pied pendant les deux prochaines années tout en permettant de réduire les coûts d'environ 400 millions de dollars.